



Communiqué de presse – SNPGH – SNPHPU – SNRPH – FNSIP – BM - ANEPF

Lundi 23 février 2026

Le SNPGH, le SNPHPU, le SNRPH, FNSIP-BM et l'ANEPF saluent les travaux qui seront engagés pour la mise en place d'un deuxième DES, mais émettent des inquiétudes sur un exercice sans DES de PH en PUI.

Les syndicats de pharmaciens hospitaliers et étudiants cosignataires de ce communiqué saluent la mise en place d'un groupe de travail concernant la mise en application du deuxième DES pour les professions pharmaceutiques. Nous avons accueilli favorablement la publication du Décret n° 2025 1399 du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques ([Décret n° 2025-1399 du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques - Légifrance](#)). Les évolutions de carrière doivent maintenant être encadrées pour permettre à chaque pharmacien de pouvoir découvrir de nouveaux aspects de nos riches métiers en acquérant les compétences et expériences requises en cohérence avec le développement personnel et professionnel de chacun. Une fluidité de carrière est attendue. L'exemple des carrières médicales guidera nos réflexions qui aboutiront à un texte analogue, comme ce fut le cas pour les textes régissant le 3e cycle des études pharmaceutiques. L'expérience du Pr Michel MONDAIN, ancien doyen de l'UFR de Médecine de Montpellier sera précieuse dans ce travail. Les syndicats de pharmaciens hospitaliers et étudiants cosignataires, en cohérence avec leur ligne directrice, la reconnaissance des diplômes et des compétences, restent toutefois vigilants et dubitatifs quant à une expérimentation dérogatoire de pharmacien non titulaire du DES de Pharmacie Hospitalière pour un exercice en PUI d'EHPAD. Selon nous, l'objectif n'est pas tant de revoir les diplômes permettant l'exercice en PUI que de garantir l'accès aux soins aux résidents de manière pérenne et sécurisée. Nous rappelons que ces établissements jouissent d'un double circuit d'approvisionnement par des contractualisations avec une PUI d'un établissement de santé ou une officine appartenant à un réseau extrêmement bien tissé et fonctionnel du système de santé français. Alors dans ce contexte, comment peut-on imaginer un défaut d'accès aux soins ? La lettre de mission rappelle les résultats d'une enquête dont les chiffres n'ont pas été communiqués. Ce sera la première étape de notre participation : donner à chacun autour de la table les éléments factuels et mesurés du postulat ayant conduit à ce projet. Les syndicats de pharmaciens hospitaliers et étudiants cosignataires remercient madame la Ministre de la Santé, Stéphanie RIST, pour son invitation et se tiennent à la disposition des pilotes du projet, le Pr Véronique MAUPOIL-DAVID et le Dr Cyril BORONAD pour le lancement des phases de réflexion et de construction.

Dr Florence COMPAGNON Présidente SNPGH

Dr Nicolas COSTE Président SNPHPU

Dr Damien PEYRONNET Président SNRPH

Clémence MINIoT Florian TOTH Co-Présidents FNSIP-BM

Noémie CHANTREL-RICHARD Présidente ANEPF